

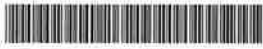


Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 28 juin 2019

Convocation des conseillers :  
le 28 juin 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 5 juillet 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Vera Spautz, Daniel Codello, Luc Majerus, Marc Baum, Tom Bleyer, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 11.1. Cession de bail emphytéotique au lieu-dit "Rue Joseph Kieffer"; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un acte notarié de cession de bail emphytéotique par devant Maître MOUTRIER entre la Ville, Garage Bernard Muzzolini S.A et Althea Fund S.A;

Considérant que la société anonyme GARAGE BERNARD MUZZOLINI S.A avait acquis en 1989 un droit d'emphytéose sur la parcelle sise à Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, au lieu-dit « Rue Joseph Kieffer », numéro cadastral 20/2967 et appartenant à la Ville;  
Considérant que ses droits d'emphytéote sont transférés par acte notarié de cession de bail emphytéotique à la société anonyme ALTHEA FUND S.A;  
Considérant que la durée ainsi que toutes les charges et conditions du bail emphytéotique du 9 octobre 1989 et de l'avenant du 28 août 1995 restent d'application;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

l'acte de cession de bail emphytéotique du 1er juillet 2019 par devant  
Maître MOUTRIER entre la Ville, Garage Bernard Muzzolini S.A et Althea Fund S.A.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18/07/19  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre